

**SYNDICAT MIXTE DES VALLEES
DU CLAIN SUD**

Date de la convocation : 14/03/2022

Département de
la Vienne

Arrondissement de
MONTMORILLON

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants	Nombre de pouvoirs
56	21	26	5

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf mars à dix-huit heures et vingt et une minutes, les délégués du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud ont été convoqués par M. Chaplain Christian, vice-Président, par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, l'heure et l'adresse au moins cinq jours francs avant la présente réunion à la salle des fêtes, rue du Pré Saint Martine 86160 Brion.

Etaient présents : GREGOIRE Philippe – TEXIER Stéphane – PIQUARD Michael – TILLET François – GRIMAUD Jean-Paul – JESBERGER Gilles – DILLOT Jean-François – LE GUERN Romain – BIBAUD André – BOCK François – PIN Olivier – LATU Roland – THEVENET Roland – BARBOTIN Bernard – CHAPLAIN Christian – GIRARD Sandra – BOUCHET Roland – GARGOUIL Francis – RENOUD Chantal – BRANGER Geneviève – POIRIER Fredy

Etaient excusés : MARTIN-CHARDONNIER Estelle – CHARGELEGUE Jérôme (donne pouvoir à PIQUARD Michael) – OLIVET Jacky – SARDET Gérard (donne pouvoir à GRIMAUD Jean-Paul) – THOREAU Alain – GORRY Jean-Michel – MAURY Jean-Pierre – DUPERRIER Marie-Christine – CARRETIER Michel – GEORGEL Sophie – LAMY Pascal – MARTIN Alexis – TOURENNE Cyrille – BELLIN Philippe – GIRARDEAU Jules – BEAU Jacky – LAFRECHOUX Joël – CHASSIN Julien – PICHON Gilles (donne pouvoir à CHAPLAIN Christian) – QUINTARD-MELOUKI Jacqueline – CACLIN Philippe (donne pouvoir à THEVENET Roland) – GAYET Olivier – CINQUABRE Jean-Christophe – JARASSIER Michel (donne pouvoir à CHAPLAIN Christian) – JEAN Gisèle – CHOISY Jean-Michel – LEONET Frédéric

Etaient absents : SOUCHE Guy – DRECQ Nelly – VERGNAUD Sophie – CHASSAGNE Dominique – DUVILLIER Didier – QUINTARD Jacky – FRICONNET Jean-Luc – BOIRON William

A été élu secrétaire de séance M. PIN Olivier

Administratifs : BOUCHE David – BRANGEON Anne – LAURIN Pauline - MIRLYAZ Manuel

Délibération n°239_29032022

Modalité de calcul de la participation Hors GEMAPI 2022

Vu les articles 10.2, 10.2.3 et 17.2 des statuts du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud,

Les délégués pouvant se prononcer pour cette délibération en raison de la compétence Hors GEMAPI (art.10.2.3) sont les délégués suivants :

CARRETIER Michel, CHARGELEGUE Jérôme, CHASSAGNE Dominique, DILLOT Jean-François, DRECQ Nelly, DUPERRIER Marie-Christine, DUVILLIER Didier, GEORGEL Sophie, GORRY Jean-Michel, GREGOIRE Philippe, GRIMAUD Jean-Paul, JESBERGER Gilles, LAMY Pascal, LE GUERN Romain, MARTIN-CHARDONNIER Estelle, MAURY Jean-Pierre, OLIVET Jacky, PIQUARD Michael, QUINTARD Jacky, SARDET Gérard, SOUCHE Guy, TEXIER Stéphane, THOREAU Alain, TILLET François et VERGNAUD Sophie.

AR Prefecture

086-200058832-20220329-239_29032022-DE
Reçu le 04/04/2022
Publié le 04/04/2022

Le vice-Président rappelle que les élus Hors GEMAPI sont les seuls à se prononcer pour cette délibération.

Il propose à l'assemblée une participation forfaitaire unique annuelle pour la compétence Hors GEMAPI 2022. Il annonce une cotisation de 200 € par commune et par an pour un produit attendu de 5 000 € en 2022.

Après délibération, les délégués Hors GEMAPI votent à l'unanimité :

- Une cotisation forfaitaire par adhérent Hors GEMAPI
- Une cotisation de 200 € par an et par collectivité

*Pour copie conforme,
Acte rendu exécutoire par
Le vice-Président,
M. Christian CHAPLAIN
A Valence en Poitou, le 31/03/2022*



AR Prefecture

086-200058832-20220329-239_29032022-DE
Reçu le 04/04/2022
Publié le 04/04/2022